



NOTE DE PRESSE

**Conférence de presse de rentrée
du Dr Philippe VERMESCH,
Président du SML**

Le 9 septembre 2021

Introduction

Alors que la rentrée 2021 amorce la dernière ligne droite du quinquennat, le SML a tenu à faire le point de principaux dossiers qui impactent les médecins libéraux et l'avenir de la profession.

Sommaire

1. L'avenant 9 : une occasion manquée et des injustices
2. Représentativité : le SML victime d'un abus de pouvoir
3. DIPA : attention à ne pas pénaliser les médecins les plus mobilisés
4. PLFSS 2022 et sort des réformes
5. Une bonne nouvelle : la création, des Libéraux de santé

Avenant N°9 : les nombreuses raisons qui ont poussé le SML à ne pas le signer

A l'issue de la crise sanitaire, les médecins libéraux qui ont fait la preuve de leur réactivité, de leur dévouement et de leur efficacité, attendaient une réorganisation en profondeur du système de soins reconnaissant leur rôle incontournable. Dans le contexte épidémique, face à la crise des vocations et devant la nécessité de mettre en œuvre « le virage domiciliaire », la négociation d'une nouvelle convention était indispensable. **En repoussant à fin 2022 au mieux l'ouverture d'une négociation d'une nouvelle convention, le gouvernement et le président de la République qui pourtant ne cessent de clamer leur volonté de réformer le système de santé, ont choisi une voie diamétralement opposée à ce qu'il aurait fallu faire. Ils ont raté l'occasion d'impliquer les acteurs dans cette réforme.**

Le SML a tenté de s'opposer à ce qui s'apparente à une mainmise de l'État sur les pourparlers avec les partenaires sociaux. Il n'a pas réussi à convaincre les autres syndicats d'empêcher la prolongation de l'actuelle convention. Pire, la CSMF, MG France et Avenir Spé ont prêté main forte au gouvernement en signant l'avenant N° 9. La politique qui consiste à prendre ce qui est sur la table et remettre à plus tard des mesures structurantes, comme c'est le cas depuis des années est une erreur. En décembre, alors qu'aucun syndicat ne voulait signer, il fallait s'unir et faire bloc pour imposer une nouvelle convention et davantage de moyens. Au total, c'est une occasion manquée, alors que nous avons besoin d'un sursaut pour sortir de l'ornière démographie dans laquelle nous nous trouvons, et faire revenir les jeunes médecins vers le libéral.

Or, cet avenant n'est même pas une rustine. C'est au contraire un clou enfoncé dans la médecine libérale. Les syndicats qui l'ont signé se sont rendu complice :

1. Du dépeçage des compétences médicales.
2. D'un service d'accès aux soins sous-financé et de contraintes supplémentaires pour les quelques médecins adhérant à ce dispositif.
3. D'une politique qui vise davantage à une réorganisation administrative qu'à une médecine à dimension humaine. Les CPTS sont l'exemple même de cette propension à tout administrer plutôt qu'à répondre aux besoins de santé. Or, la crise sanitaire de la Covid-19 a montré dès ses débuts, que l'administration ne répondait pas aux réelles urgences.
4. D'une politique hospitalo-centrée.

Des solutions simples existent. Le SML **prône la mise en place d'équipes de soins ouvertes**, souples, efficaces, au service des patients et de leurs proches, tandis que les CPTS peinent à se mettre en place (et pour cause !). Il faut également rendre la médecine de ville attractive. Pour cela, il n'y a qu'un seul outil, c'est **la revalorisation des actes, la grande absente de l'avenant N°9**, à part un vague saupoudrage. Or, la consultation de base reste très en-dessous du niveau européen. Le SML pensait et pense toujours qu'un **effort financier pour la médecine de ville est incontournable pour répondre aux enjeux**

d'un système de santé affaibli, et chiffrait cet effort à 2 milliards d'euros. Ce n'était pas exorbitant. A l'issue du Ségur de la Santé, le gouvernement a su trouver des milliards pour remotiver les personnels hospitaliers. Ce n'était certes que justice, mais la justice commandait aussi de reconnaître le rôle déterminant de la médecine de ville.

Mais La politique conventionnelle va à l'encontre des objectifs affichés. Le gouvernement fait du maintien à domicile des personnes âgées une de ses priorités, mais la convention mégote sur le niveau de la visite. Le SML est solidaire de SOS médecins, écarté arbitrairement du dispositif des visites longues limitées aux seuls médecins traitants. Le fait de distinguer différents niveaux de visite comme cela est le cas dans l'avenant 9, qui limite la revalorisation aux plus de 80 ans dans la limite de quatre fois par an est-il pertinent ? Les médecins sur le terrain le savent, toutes les visites sont « longues » et prennent du temps, quel que soit l'âge du patient.

Les patients sont attachés à leur médecin, leur infirmier, leur pharmacien, mais l'on met l'accent sur les structures au lieu d'encourager les hommes et les femmes qui ont choisi ces métiers. **De même, le SML déplore la floraison des rémunérations forfaitaires. Les financements proposés pour le service d'accès aux soins sont hélas des forfaits peu lisibles, difficilement contrôlables et payés l'année suivante.** Ce n'est pas ainsi qu'on poussera les praticiens à s'investir dans les soins non programmés. Là encore, l'occasion est manquée. **Les économies réalisées par l'intervention des médecins libéraux auraient pourtant permis des marges de manœuvre pour remettre à niveau la valeur de leurs actes.**

Non, le SML ne regrette pas de ne pas avoir signé cet avenant N°9. Il va agir en se rapprochant de syndicats partageant les mêmes convictions libérales pour porter un programme cohérent dans le cadre de l'élection présidentielle de 2022 et convaincre de la nécessité de l'urgence à bâtir une nouvelle convention. Il est urgent de faire à nouveau de notre profession une profession enviée et respectée. Cela passe par des syndicats droits dans leurs bottes, qui savent prendre leurs responsabilités et les assumer, comme le SML. Pour l'avenir, le SML a commencé à travailler avec la FMF avec laquelle il partage un grand nombre de valeurs et une vision commune des fondamentaux de l'exercice libéral.

Représentativité

Le SML souhaite par ailleurs revenir sur les dernières élections URPS et sur l'enquête de représentativité qui a suivi, écartant le SML du collège des généralistes. De toute évidence, le Gouvernement s'est fondé exclusivement sur les résultats des élections aux URPS pour acter ou rejeter la représentativité des syndicats médicaux et non sur les autres critères de représentativité habituellement examinés (nombre d'adhérents, indépendance, cotisations, expérience...). Ainsi, alors qu'il ne lui manquait que 70 voix pour être reconnu représentatif des médecins généralistes, le SML a été évincé de cette représentativité. Le syndicat, qui existe depuis 40 ans, satisfait cependant à tous les autres critères légaux que le Gouvernement dû

retenir. Le SML a attaqué en justice l'arrêté de représentativité et déposé un recours devant le Conseil d'État. Il ne se laissera pas faire.

Le SML réclame transparence et équité pour le DIPA

Le dispositif Covid d'indemnités de perte d'activité (DIPA) pour les professionnels de santé libéraux, mis en place par l'assurance maladie lors du premier confinement, est un autre symbole du manque de considération des pouvoirs publics. Les demandes d'aide ont été posées au premier semestre 2020, mais les vraies règles du jeu n'ont été connues qu'à la publication d'un décret fin décembre. La profession a donc découvert sur le tard les périodes réellement prises en compte et la déduction des forfaits et des autres aides Covid dans le calcul de l'aide. Et voilà qu'aujourd'hui, la CNAM réclame le remboursement des trop perçus. Alors que les professionnels sont pleinement mobilisés pour la vaccination, c'est pour le moins malvenu.

Le SML réclame une clarification et des explications de la part de l'assurance maladie. Il appelle les médecins concernés à faire une demande de décompte précis des modalités de calcul du trop-perçu et les invite à les contester. Il se tient à leur disposition pour les accompagner dans leur démarche.

PLFSS 2022 et réformes à venir : quelle place pour les libéraux ?

L'agenda politique de cette rentrée est pour le moins chargé. A l'aube de l'élection présidentielle, le SML sera particulièrement attentif aux échéances à venir pour les libéraux. Si le Ségur de la santé a accouché d'une souris pour les professionnels de santé de ville, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 sera présenté à la fin du mois. Le SML rappelle que la place des libéraux dans le système de santé doit être reconnue par les pouvoirs publics à cette occasion. Une revalorisation des actes, nous le répétons, est le seul moyen de renforcer l'attractivité de la médecine libérale.

Création des Libéraux de santé

Pour défendre les intérêts des libéraux à l'occasion des prochaines échéances et peser sur les décisions politiques, le SML pourra compter sur les Libéraux de santé. Cette nouvelle organisation composée de 11 syndicats représentatifs de professions de santé libérales issus du Centre national des professions de santé et de la Fédération française des praticiens de santé a été créée le 8 septembre dans le but de réaffirmer des positions en termes d'organisation du système et défendre les valeurs de l'exercice libéral. Le SML se félicite de cette initiative dont il est partie prenante et réaffirme son attachement aux valeurs partagées par ces syndicats.

Les libéraux de santé et le SML tout particulièrement seront extrêmement vigilants au projet de loi de financement de la sécurité sociale qu'ils étudieront article par article et dont on sait que, sous couvert de financement, contiendra des mesures impactant l'organisation de la médecine de ville, son indépendance et sa viabilité. Le président de la République semble ne

pas avoir totalement abandonné son projet de réforme des retraites, même si dans l'immédiat, une réforme d'envergure autour d'un système à points semble repoussée à après les élections présidentielles. Pour les médecins libéraux, il est hors de question que les réserves patiemment réalisées par la caisse autonome de retraite des médecins de France soient happées dans un « grand tout ».

Si une réforme sur le Grand âge et la dépendance avant la fin du quinquennat a été écartée par le ministre de la Santé, il est impératif de prendre des mesures concernant la dépendance. Le vieillissement de la population doit être une préoccupation majeure et appelle à des mesures rapides. Dans ce contexte, le SML propose de laisser les professionnels libéraux se coordonner autour de leurs patients plutôt que de concocter des structures administratives, des modalités de concertation tatillonnes et des modes de rémunération forfaitaires dans lesquels personne ne se retrouvera.

Le SML réunira ses cadres le 1er et le 2 octobre prochains à Nice.

Le calendrier de la rentrée est chargé. Ces Journées du SML seront l'occasion d'analyser les réformes et projets en cours, mais aussi de s'y préparer et, le cas échéant, de prévoir la mobilisation des médecins libéraux.